

[14 septembre : Florence Hartmann condamnée pour outrage](#)

La Chambre de première instance spécialement désignée (composée des Juges Moloto, Président, Güney et Liu) reconnaît Florence Hartmann coupable d'outrage au Tribunal pour avoir divulgué des informations confidentielles en violant sciemment une ordonnance de la Chambre. Elle a été condamnée à payer une amende de 7 000 euros, en deux versements de 3 500 euros devant être réglés au plus tard les 14 octobre et 14 novembre 2009.

Florence Hartmann, journaliste qui fut porte-parole de l'ancien Procureur du Tribunal Del Ponte entre 2000 et 2006, a divulgué dans un livre et un article dont elle est l'auteur, respectivement parus en 2007 et en 2008, le contenu, les effets et la nature confidentielle de deux décisions rendues par la Chambre d'appel lors du procès de Slobodan Milošević. Accusée de deux chefs d'outrage au Tribunal le 27 août 2008, Florence Hartmann a été jugée les 15, 16 et 17 juin, et le 1er juillet 2009. Le réquisitoire et la plaidoirie ont été entendus le 3 juillet 2009.

La Chambre de première instance spécialement désignée a rejeté l'argument selon lequel les informations contenues dans les deux décisions de la Chambre d'appel avaient déjà été rendues publiques par le Tribunal. La Chambre a en outre souligné qu'« une décision demeure confidentielle jusqu'à ce que la Chambre en décide expressément autrement ». Le fait que l'accusé a été la porte-parole du Procureur pendant six ans, montre qu'elle était pleinement consciente de ce que la confidentialité d'une décision impliquait, ont estimé les Juges.

La Chambre a également jugé que la conduite de l'accusée pourrait dissuader des États souverains de fournir des éléments de preuve au Tribunal dans le cadre de leur coopération avec celui-ci. « Ce comportement... entrave la capacité du Tribunal à exercer le pouvoir qu'il a de poursuivre et de punir les violations graves du droit humanitaire, tel que le prévoit son mandat », a déclaré le Juge Moloto. « Le succès des travaux du Tribunal repose largement sur la confiance que le public accorde à ses mesures de protection, à ses ordonnances et à ses décisions ».

En fixant la peine, la Chambre a considéré qu'il fallait dissuader l'accusée ou toute autre personne de divulguer à l'avenir des informations confidentielles. La Chambre a toutefois pris en compte le fait que certaines informations étaient déjà publiques.

[2 septembre : Trois Juges permanents assermentés](#)

Trois nouveaux juges ont prêté serment en remplacement des juges démissionnaires Christine Van Den Wyngaert (Belgique), Iain Bonomy (Royaume-Uni) et Mohamed Shahabuddeen (Guyana).

Burton Hall (Bahamas), Howard Morrison (Royaume-Uni) et Guy Delvoie (Belgique) ont été nommés par le Secrétaire Général de l'ONU conformément à l'Article 13bis du Statut du TPIY. Leurs nominations ont pris effet les 7 août, 31 août et 1^{er} septembre, respectivement, et ils occuperont leur fonction jusqu'au 31 décembre 2010 ou jusqu'à l'achèvement des affaires auxquels ils seront affectés si celles-ci se terminent plus tôt.

Le Président Patrick Robinson a souhaité la bienvenue aux Juges Delvoie, Morrison et Hall, et a exprimé sa gratitude aux juges partants pour leur importante contribution aux travaux du Tribunal.

[1^{er} septembre : Ken Roberts nommé Greffier adjoint](#)

Depuis le 1^{er} septembre, Ken Roberts (Canada) est l'adjoint du Greffier du Tribunal, John Hocking (Australie).

Ken Roberts (42 ans) occupe cette fonction après plus de dix années au service du TPIY, plus spécifiquement auprès des Chambres. Juriste auprès du Juge Shahabuddeen entre septembre 1998 et septembre 2000, Ken Roberts est devenu par la suite le juriste de la Chambre de première instance II. Après un bref congé sans solde pour occuper le poste de Chef de l'Unité d'appui juridique et politique du Département de la justice de la MINUK (février - septembre 2002), Ken Roberts a repris ses activités au sein de la Chambre II avant sa promotion, en septembre 2004, à la Chambre d'appel en tant que juriste hors classe. A ce titre, il a travaillé sur d'innombrables appels, ainsi que sur certaines affaires du TPIR ; il a aussi aidé le Chef des Chambres dans la gestion de dossiers tels le recrutement, la formation du personnel, et les questions budgétaires.

Avant de rejoindre le TPIY, Ken Roberts a effectué sa formation de juriste au cabinet Baker et McKenzie de Toronto et a collaboré comme juriste associé à un projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de l'ONU basé à Dakar. Ken Roberts est membre du Barreau de l'Ontario (Canada).

[29 juillet](#)

Premier entretien avec la presse d'un détenu du TPIY

L'agence de presse néerlandaise ANP publie le texte d'un court entretien avec Radovan Karadžić, le tout premier réalisé avec un détenu du TPIY.

Selon une pratique établie au cours de l'affaire Karadžić, le Greffier peut autoriser les contacts entre des détenus et des représentants de médias : seules les correspondances écrites ou téléphoniques sont autorisées, et contrôlées. Les contacts entre les détenus et les médias peuvent être refusés si le Greffier a des raisons de croire que le contact en particulier pourrait déranger le bon fonctionnement du Quartier Pénitentiaire, se heurter à la bonne administration de la justice, ou saper de toute manière le mandat du Tribunal.

[21 août](#)

Jugement Lukić et Lukić : toutes les parties ont fait appel...

... du Jugement de la Chambre de première instance du 20 juillet dernier dans lequel Milan Lukić et Sredoje Lukić ont été reconnus coupable de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre dans la ville de Višegrad, et condamnés à la prison à vie et à 30 années d'emprisonnement, respectivement.

L'Accusation demande que des condamnations supplémentaires soient prononcées contre Sredoje Lukić et que sa peine soit, en conséquence, accrue.

La Défense de Sredoje Lukić affirme que la Chambre de première instance a commis diverses erreurs de droit et de fait "qui ont engendré une grave erreur de justice", de fait l'accusé devrait être déclaré non coupable et "immédiatement mis en liberté."

La Défense de Milan Lukić fait appel de "la manière dont le procès a été conduit, les décisions qui en ont résultées, en conséquence de quoi le Jugement final est constitutif d'une erreur de droit." La Défense demande que l'accusé soit déclaré non coupable ou que sa peine soit réduite ou qu'un nouveau procès soit ordonné.

[21 août](#)

Le Bureau du Procureur accueille des Jeunes Professionnels de l'ex-Yougoslavie

Le premier groupe de cinq Jeunes Professionnels, de Bosnie-Herzégovine, Croatie et Serbie, est arrivé au Bureau du Procureur et sera suivi au cours des prochains mois par quinze autres personnes. Le but principal du Programme de visite des Jeunes Professionnels est la formation de jeunes juristes d'ex-Yougoslavie.

La priorité est d'impliquer le plus possible les personnes qui ont un intérêt particulier dans le traitement des affaires de crimes de guerre et de renforcer "la capacité future des pays d'ex-Yougoslavie à traiter efficacement les affaires complexes de crimes de guerre" selon le Bureau du Procureur. Pendant leur séjour au Tribunal, ces jeunes juristes aideront le Bureau du Procureur "dans ses travaux journaliers sur les affaires impliquant le traitement d'éléments de preuves ainsi que d'éléments légaux".

[25 août](#)

Haradinaj et consorts : audience d'appel le 28 octobre

L'audience se tiendra de 9h00 à 19h00.

Le 3 avril 2008, la Chambre de première instance I a acquitté Ramush Haradinaj et Idriz Balaj de toutes les charges de crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis au Kosovo entre mars et septembre 1998. À l'époque Haradinaj était l'un des plus hauts dirigeants de l'UÇK dans le secteur Dukagjin (nord-ouest du Kosovo) et Balaj était le commandant de l'Unité spéciale des Aigles Noirs dans l'UÇK. Après le jugement, ils ont été mis en liberté.

La Chambre d'appel leur a donc ordonné de faire savoir au Greffe s'ils entendent assister à l'audience du 28 octobre.

Aussi acquitté de crimes contre l'humanité, le troisième accusé dans l'affaire, Lahi Brahimaj, a par contre été reconnu coupable par la Chambre de première instance de crimes de guerre (traitement cruel et torture) commis contre deux personnes au quartier général de l'Armée de Libération du Kosovo (UÇK) à Jablanica/Jabllanicë. Il a été condamné à six années d'emprisonnement. Le 25 mai 2009, L. Brahimaj a été mise en liberté provisoire dans l'attente de l'audience d'appel.

En mai 2008, tant l'Accusation que la Défense pour Brahimaj ont fait appel du

jugement de la Chambre de première instance.

L'Accusation demande à la Chambre d'appel de renvoyer l'affaire devant une autre Chambre de première instance pour un nouveau procès en vue "d'entendre la preuve directe de témoins quant à la participation [des trois accusés] à une entreprise criminelle commune et concernant leur responsabilité individuelle" par rapport à un certain nombre de crimes.

L'appel de Brahimaj inclut 19 moyens, neuf contre la condamnation et dix contre la peine : la Défense cherche à obtenir un acquittement ou, dans l'alternative, une réduction de peine.

[27 août](#)

**Affaire Šešelj :
appel du
jugement pour
outrage au
Tribunal**

Suite à l'appel formé par Vojislav Šešelj le 18 août contre le jugement du 24 juillet le condamnant à 15 mois d'emprisonnement pour Outrage au Tribunal, le Président Robinson émet une ordonnance composant la Chambre d'appel dans cette affaire. Elle sera composée des Juges Güney, Pocar, Vaz, Meron et Flüggé.

Le 24 juillet, Vojislav Šešelj a été reconnu coupable d'outrage au Tribunal pour avoir divulgué, dans un livre, les noms et d'autres détails personnels de trois témoins et a été condamné à 15 mois d'emprisonnement.

[1er septembre](#)

**Le Greffier John
Hocking
participe à
Sarajevo à une
conférence sur
les Médias et la
Justice**

Le Greffier John Hocking prononce le discours d'ouverture d'une conférence portant sur "la Transparence Judiciaire et la Responsabilité des Médias". Organisée par le Balkan Investigative Reporting Network (BIRN), la conférence rassemble des acteurs clés des autorités judiciaires, des médias et de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie.

John Hocking affirme que le sujet de la conférence est "d'une grande importance, non seulement pour l'avenir de l'état de Droit dans la région, mais aussi pour la promotion et l'émancipation de la notion de justice pénale internationale. Les travaux des médias et des organisations non gouvernementales comme BIRN ont un grand impact sur la transparence et la compréhension des procédures devant le TPIY. Le plus important est qu'ils continuent de montrer au public les progrès louables des tribunaux de la région - envoyant le message clair selon lequel il est possible de jeter un regard analytique, ainsi que critique, sur le travail des autorités judiciaires, en mettant en évidence les principes d'objectivité et de responsabilité."

[1er septembre](#)

**Le TPIY se
concentre sur
l'achèvement des
procès sans rien
sacrifier des
normes du
procès équitable**

"Malheureusement, deux accusés, Ratko Mladic et Goran Hadzic, sont toujours en fuite et le fait qu'ils n'ont pas encore été appréhendés demeure très préoccupant pour le Tribunal," lit-on dans le résumé du 16ème Rapport annuel du TPIY. Couvrant la période 1^{er} août 2008 / 31 juillet 2009, le Rapport sera formellement présenté par le Président Robinson plus tard cette année. Cependant, l'ONU l'a déjà publié comme un document officiel.

Le Rapport "détaille les activités du Tribunal pendant la période considérée et révèle que le Tribunal se concentre sur son objectif d'achever ses procédures dès que possible sans sacrifier les normes de Justice."

Le Rapport annuel 2008/2009 du TPIY est accessible via le lien ci-dessous, dans toutes les langues officielles de l'ONU :
<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=s/2009/394>

[02 septembre](#)

**Affaire Boškoski
et Tarčulovski :
audience d'appel
le 29 octobre**

L'audience aura lieu de 9h30 à 17h00.

Dans le jugement de la Chambre de première du 10 juillet 2008, Johan Tarčulovski a été condamné à 12 années d'emprisonnement pour des crimes commis à l'encontre d'Albanais de souche dans le village de Ljuboten, près de Skopje, le 12 août 2001. La Chambre de première instance l'a déclaré coupable d'avoir ordonné, planifié et incité à commettre les crimes perpétrés dans Ljuboten. Ljube Boškoski, ancien Ministre de l'Intérieur de l'ex-République yougoslave de Macédoine, a été acquitté, la Chambre constatant qu' "il n'a pas été établi que Ljube Boškoski n'avait pas pris les mesures nécessaires et raisonnables pour punir des membres de la police".

[04 septembre](#)

**Le Greffier du
TPIY salue les
résultats du
Tribunal dans
son discours au
Club de La Haye**

Le Greffier du TPIY John Hocking s'exprime à la 50ème réunion annuelle du Club de la Haye, une organisation composée de hauts responsables d'environ trente importantes fondations privées européennes. Répondant dans son discours à la question « Le TPIY - une contribution pour surmonter le conflit ? », le Greffier a souligné les accomplissements du TPIY et les conséquences de son succès pour la restauration et le maintien de paix dans la région de l'ex-Yougoslavie. Le Greffier a aussi imputé au succès du Tribunal le fait que de nombreuses institutions lui ont succédé et diffusent la culture d'impunité à travers le monde entier.

[07 septembre](#)

**Krajišnik
transféré au
Royaume-Uni
pour purger sa
peine**

"Momčilo Krajišnik, l'un des plus hauts dirigeants des Serbes de Bosnie pendant le conflit, a été transféré au Royaume-Uni pour y purger la peine de 20 ans d'emprisonnement prononcée contre lui pour crimes commis contre des civils non serbes lors du conflit en Bosnie-Herzégovine," lit-on dans un communiqué de presse, disponible dans son intégralité sur le site Internet du TPIY.

M. Krajišnik est la 29ème personne condamnée par le Tribunal en cours d'exécution de peine. Vingt-sept autres condamnés ont fini de purger leur peine, deux autres étant décédés au cours de l'exécution de leur sentence. Deux accusés ont été reconnus coupables, condamnés, et attendent d'être transférés (Mille Mrkšić et Veselin Šlijučanin).

[09 septembre](#)

**Le Président
Robinson à New
York pour
représenter le
TPIY...**

... à une conférence sur la justice pénale internationale. Le Président Robinson a été invité à participer à une discussion sur le rôle des Cours et des Commissions Régionales dans le système de justice international.

La conférence aspire à rendre la justice accessible aux populations du monde entier, en favorisant l'échange d'information et en développant des projets, qui seront précisés en septembre.

[11 septembre](#)

**Le Procureur
Serge Brammertz
à Paris**

Sur invitation des autorités françaises, le Procureur Serge Brammertz se rend à Paris. Il rencontre le Ministre des Affaires Etrangères Bernard Kouchner et le Secrétaire d'État aux Affaires Européennes Pierre Lellouche.

"Le Procureur Brammertz et ses hôtes discuteront de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal, de la coopération des États avec le Bureau du Procureur ainsi que d'autres questions liées au mandat du Tribunal," avait expliqué Olga Kavran, la porte-parole de Bureau du Procureur, à la veille du déplacement de ce dernier. Elle avait ajouté que "cette visite de travail fait partie des contacts réguliers que le Procureur a avec les États membres de l'Union Européenne. Parmi eux et comme membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, la France a toujours activement soutenu le Bureau du Procureur. Le TPIY continue à compter sur l'aide et l'assistance de la communauté internationale afin qu'il puisse accomplir avec succès son mandat."

[14 septembre](#)

**Mico Stanišić et
Stojan
Župljanin en
procès**

Mico Stanišić a pris , à partir d'avril 1992, la direction du Ministère serbe de l'Intérieur nouvellement créé en Bosnie-Herzégovine et renommé par la suite Ministère de l'Intérieur de Republika Srpska (le «MUP» de la « Republika Srpska »). Stojan Župljanin était Commandant du centre régional des services de sécurité (CSB) de Banja Luka, au nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine ; membre de la cellule de crise de la Région autonome de Krajina (RAK), et Conseiller spécial du Président de la Republika Srpska (RS). Ils sont accusés d'avoir participé à une campagne qui visait à éliminer et chasser de manière permanente les Musulmans et les Croates de Bosnie des secteurs sur lesquels ils avaient autorité entre avril et décembre 1992.

Il ne reste que plus que quatre accusés en attente de procès : deux sont sous la garde du Tribunal ((Radovan Karadžić et Zdravko Tolimir) tandis que les deux autres sont toujours en fuite (Ratko Mladić and Goran Hadžić).

CALENDRIER DES AUDIENCES 15 SEPTEMBRE – 25 SEPTEMBER

MARDI 15 SEPTEMBRE

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Gotovina et al , Procès 14:15 – 19:00, Stanišić & Župljanin , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Perišić , Procès 14:15 – 19:00, Stanišić & Simatović , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Prlić , Procès 14:15 – 19:00, Popović , Procès

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Prlić , Procès 14:15 – 19:00, Stanišić & Župljanin , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Gotovina et al , Procès 14:15 – 19:00, Perišić , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Popović , Procès

JEUDI 17 SEPTEMBRE

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Prlić , Procès 14:15 – 19:00, Stanišić & Župljanin , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Gotovina et al , Procès 14:15 – 19:00, Perišić , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Popović , Procès

VENDREDI 18 SEPTEMBRE

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Gotovina et al , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Stanišić & Župljanin , Procès 14:15 – 19:00, Perišić , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Popović , Procès

LUNDI 21 SEPTEMBRE

Jour férié de l'ONU : Eid al Fitr

MARDI 22 SEPTEMBRE

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Stanišić & Župljanin , Procès 14:15 – 19:00, Djordević , Procès
Salle d'audience II	Pas d'audience
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Gotovina et al , Procès 14:15 – 19:00, Prlić , Procès

MERCREDI 23 SEPTEMBRE

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Djordević , Procès 14:15 – 19:00, Stanišić & Župljanin , Procès
Salle d'audience II	14:15 – 19:00, Stanišić & Simatović , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Gotovina et al , Procès 14:15 – 19:00, Prlić , Procès

JEUDI 24 SEPTEMBRE

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Djordević , Procès
--------------------	--

Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

VENDREDI 25 SEPTEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II Pas d'audience
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 120 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 120 d'entre elles : 11 ont été acquittées, 60 condamnées (deux sont en attente de transfert pour purger leur peine, 29 sont en cours d'exécution de peine, 27 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 41 accusés : quatorze sont en appel, 23 sont en procès, et deux en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 30 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffier: John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Nick Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, beston@un.org

Nicolas Escot a aussi collaboré à ce numéro de la lettre d'information du TPIY.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.